

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : CONSEIL DG2L

Adresse professionnelle ou siège social : 29 Rue des Marais, 72000 Le Mans

SIREN: 844 156 976

NAF/APE : 7022 Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *le responsable de la société CONSEIL DG2L pour la gestion des dossiers clients particuliers et professionnels.*

Elles sont conservées pendant *la durée de la relation commerciale* et sont destinées *uniquement à la société.*

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : *M. LOUIS Laurent ou M. GANDON Denis : contactdg2l@gmail.com.*

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 19 000 395 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) de type (C) :

Courtier d'assurance qui ne sont pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui se prévalent d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché

Niveau de conseil susceptible d'être fourni : niveau 3.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :

Catégorie d'intermédiaire : Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)).

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

CONSEIL DG2L propose un service de conseil de manière indépendante et portant sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché. Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : CPI 7201 2019 000 040 475 délivrée par la CCI du Mans et de la Sarthe (Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans maniement de fonds hors maniement de fonds et avec manipulation d'effets en détention indirecte.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA, Tour CBX– 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie.

Numéro de police : RD00963092R

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	<i>150 000,00 €</i>	<i>1 500 000,00 €</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>150 000,00 €</i>
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	<i>115 000,00 €</i>	<i>115 000,00 €</i>	<i>110 000,00 €</i>

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assureur	conv. de courtage	Commissions
MMA VIE	Assureur	conv. de partenariat	Commissions
NORTIA	Assureur	conv. de partenariat	Commissions
ABEILLE ASSURANCES	Assureur	conv. de courtage	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	conv. de distribution	Commissions
GE MONEY BANK	Banque	conv. d'apport d'affaires	Commissions
APRIL	Coutier grossiste	conv. de partenariat	Commissions
ASSURANCE UNIE	Coutier	conv. de partenariat	Commissions
ENTORIA	Coutier grossiste	proto. de collaboration	Commissions
SIMULASSUR - ELOIS	Coutier grossiste	conv. de partenariat	Commissions
123 IM	Société de gestion	conv. de distribution	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de gestion	conv. de commercialisation	Commissions
REALITES	Promoteur	conv. de commercialisation	Commissions
...

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT : 300,00 € et TTC : 360,00 €

De façon générale, les prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- Des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème ; et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème). A titre indicatif, le taux horaire HT est de 300 euros soit 360 € TTC. Ce taux peut évoluer à tous moments sur décision de la direction.

- Des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issue de la prestation de conseil.

Les honoraires feront l'objet d'une facture payable sans escompte à réception de facture.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Commissions : 10%

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant HT : 1 500,00 € et TTC : 1 500,00 € si conseil indépendant.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Commissions : 4% à 5%

MODE DE COMMUNICATION

Le Conseiller pourra utiliser différents modes de communication avec son client, parmi lesquels les échanges téléphoniques, les échanges par courrier électronique ou courrier postal, les rendez-vous physiques au domicile du client, au bureau de CONSEIL DG2L ou tout autre lieu où le conseiller et le client auraient convenu d'une rencontre.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 29 rue des Marais, 72000 LE MANS.....

Par tel/ fax : 02 44 718 300..... ou par mail : contactdg2L@gmail.com.....

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

DATE ET SIGNATURE

Le client

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____